



PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2008

**OBJET :** REALISATION DU NOUVEAU PLAN DE MOUILLAGE DU MOURRE ROUGE :

- AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 07/283 LOT N° 1 "TRAVAUX D'APPONTEMENTS" PORTANT SUR UNE MODIFICATION TECHNIQUE DE L'OPERATION ENTRAINANT UNE DIMINUTION DU MONTANT DE LA TRANCHE FERME

- AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 07/283 LOT N° 2 "TRAVAUX DE GENIE CIVIL" PORTANT SUR UNE AUGMENTATION DE LA MASSE DES TRAVAUX ENTRAINANT UNE AUGMENTATION DU MONTANT DES TRAVAUX DE LA TRANCHE FERME

**COMMISSION** AFFAIRES JURIDIQUES, IMMOBILIÈRES, MARITIMES ET FAÇADE MARITIME

**Du :** 18 JUIN 2008

**COMMISSION :** BÂTIMENTS, TRAVAUX, POLITIQUE DE LA VILLE ET TRANSPORTS

**Du :** 17 JUIN 2008

**RAPPORTEUR :** CHRISTOPHE SANTELLI-ESTRANY

Le port du Mourre Rouge est un port communal qui a bénéficié, depuis 2003, de travaux d'infrastructures et de bâtiments notables : réfection du ponton central, construction d'une aire de carénage, de la base nautique municipale et de la nouvelle capitainerie.

Néanmoins, ce port nécessite une nouvelle organisation afin d'optimiser la surface disponible au mouillage des bateaux. De plus, il est nécessaire de prévoir un dragage du port considérant que celui-ci a tendance à s'ensabler avec le temps.

Les travaux comprennent notamment :

- la fourniture et mise en place d'appontements neufs et le reconditionnement d'appontements existants, y compris leurs mouillages ;
- la réalisation d'un quai en palplanches et des remblais contigus ;
- la réalisation des réseaux de distribution et des aménagements de surface.

Par délibération n° 55 du 25 février 2008, la Ville de Cannes confie l'exécution du marché de travaux n° 07/283 :

- lot n° 1 « travaux d'appontements », au Groupement d'Entreprises CAMPENON-BERNARD Sud Est et SOGEA Sud Est TP pour un montant de la tranche ferme à 978.853,04 € TTC,
- lot n° 2 « travaux de génie civil », au Groupement d'Entreprises TP SPADA/GARELLI pour un montant de la tranche ferme à 413.923,64 € TTC,
- lot n° 3 « V.R.D », à la Société SPIE SUD EST pour un montant de la tranche ferme à 160.529,99 € TTC.

Aujourd'hui, des travaux de réaménagement du plan de mouillage sont en cours afin d'optimiser la surface disponible pour les bateaux et augmenter la capacité d'accueil des bateaux d'environ 130 postes.

**1 - Avenant n° 1 au lot n° 1 « travaux appontements » du marché n° 07/283 :**

Le lot n° 1 de ce marché, conclu avec le Groupement d'Entreprises CAMPENON-BERNARD Sud Est et SOGEA Sud Est TP, a été notifié le 2 avril 2008.

Les éléments géotechniques concernant la nature précise des fonds marins dans le plan d'eau du Port, ont été connus fin mars 2008. Le Maître d'oeuvre, au vu des résultats obtenus et de sa connaissance des objectifs du Maître d'Ouvrage, notamment sur :

- les dragages futurs du plan d'eau,
- la réduction des coûts d'entretien (chaînes, manilles, corps morts, platelage composite, inspection sous-marine,...),

a proposé une adaptation pour l'amarrage des pontons et bateaux.

Ces nouvelles prestations concernent donc :

- le principe d'amarrage des pontons flottants (mini pieux),
- le principe d'amarrage des bateaux,
- le type de revêtement des appontements.

Cette nouvelle solution remplace la solution classique d'amarrage utilisant un réseau de corps morts et chaînes, au profit d'un guidage des appontements à l'aide de mini-pieux et d'un dispositif d'amarrage des bateaux sur bras ou catways en fonction de leur taille, soit une diminution du montant de la tranche ferme de -1.975,79 €.

Le nouveau montant de la tranche ferme du marché n° 07/283, lot n° 1 « travaux d'appontements » est le suivant :

\* Montant TTC initial : 978.853,04 €

\* Nouveau montant TTC : 976.877,25 €

soit - 0,2 % du coût initial de la tranche ferme du lot n° 1 de ce marché.

Pour tenir compte de la mise au point des adaptations, il convient de porter le délai de réalisation des travaux initialement prévu de 13 semaines à 16 semaines. En conséquence, la fin des travaux de la tranche ferme est fixée au 25 juillet 2008.

**2 • Avenant n° 1 au lot n° 2 « travaux génie civil » du marché n° 07/283 :**

Le lot n° 2 « travaux de génie civil » conclu avec le Groupement d'Entreprises TP SPADA/GARELLI a été notifié le 2 avril 2008.

Suite aux résultats des études géotechniques réalisées en mars 2008, une nouvelle méthode pour la réalisation du quai du côté de l'aire de carénage est nécessaire afin de réaliser l'aménagement.

Par ailleurs, à l'issue des travaux de démolition des vestiges d'un appontement réalisé antérieurement nécessitent d'être démolis et évacués. Ces éléments ne pouvaient être connus lors de la conclusion du marché.

Ces nouvelles prestations concernent donc :

- les terrassements à l'abri du rideau de palplanches,
- l'évacuation des déblais excédentaires et mise en décharge dans un centre de stockage agréé,
- l'enlèvement de pieux métalliques et suppression de points hauts,
- le massif d'ancrage de l'appontement « 3 » et l'adaptation du perré existant (dans le bassin Ouest),
- la remise en état du platelage bois,
- les appuis de l'appontement fixe n° 8,
- les études complémentaires,
- le béton cyclopéen.

Le coût de ces nouvelles prestations est de 11.936,08 € TTC.

Le nouveau montant de la tranche ferme du marché n° 07/283, lot n° 2 « travaux de génie civil » est le suivant :

"Montant TTC initial: 413.923,64 €

\* Nouveau montant TTC de la tranche ferme du lot n° 2 du marché n° 07/283:425.859,72 €

soit + 2.88 % du coût initial de la tranche ferme du lot n° 2 de ce marché n° 07/283.

Pour tenir compte de la mise au point des adaptations proposées par le maître d'œuvre, il convient de porter le délai de réalisation initial des travaux de 11 semaines à 13 semaines.

En conséquence, la fin des travaux de la tranche ferme pour ce lot n° 2 est donc fixée au plus tard début juillet 2008.

**La Commission des Bâtiments, des Travaux, de la Politique de la Ville et des Transports, dans sa séance du 17 juin 2008, a été consultée.**

**La Commission des Affaires Juridiques, Immobilières, Maritimes et de la Façade Maritime a été consultée lors de sa séance du 18 juin 2008.**

**Le Conseil Municipal est donc appelé à :**

**1°) - prendre acte de la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 07/283 :**

- a lot n° 1 « travaux appontements » conclu avec le Groupement d'Entreprises CAMPENON-BERNARD Sud Est et SOGEA Sud Est TP,**
- lot n° 2 « travaux de génie civil » conclu avec le Groupement d'Entreprise TP SPADA/GARELLI ;**

**2°) - autoriser Monsieur le Député-Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué aux Affaires Juridiques, Immobilières et Maritimes, à la Façade Maritime, aux Ports et à la Sécurité du Plan d'Eau, à signer les avenants précités ;**

**3°) - décider que la dépense correspondante sera prélevée au budget des Ports Communaux, section Investissement, natures 2031 et 2315.**

**NOUVEAU PLAN DE MOUILLAGE DU  
PORT DU MOURRE ROUGE**

**A V E N A N T  
Au Marché travaux du lot n° 1  
Travaux Appontements**

**Marché n° : 07/283**

**Mandataire : Campenon Bernard Sud Est**

**Montant initial de la tranche ferme du marché : 978 853,04 €TTC**

**Notifié le : 02 avril 2008**

**Montant de l'avenant : 1.975,79 €**

**Soit une diminution de 0,2 % par rapport au montant de la tranche ferme initiale**

# NOUVELLES PRESTATIONS CONVENUES

## ENTRE :

Monsieur Bernard BROCHAND, Député-Maire de Cannes, agissant en vertu de la délibération en date du 23 juin 2008,

## ET :

Le Groupement d'Entreprises représenté par :

### **CAMPENON BERNARD SUD EST (Mandataire)**

Agence Génie Civil et Travaux Maritimes du Var  
Z.A. du Grand Pont

83310 GRIMAUD

## ET:

### **SOGEA SUD EST TP**

Agence d'Eze

Col d'Eze - Grande Corniche

06360 Eze-sur-Mer

## **Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE I - EXPOSE**

Le Groupement d'Entreprises CAMPENON-BERNARD Sud Est et SOGEA Sud Est TP, a été déclaré adjudicataire du lot n° 1 « Appontement » du Marché n° 07 283 notifié le 2 avril 2008.

Les éléments géotechniques concernant la nature précise des fonds marins dans le plan d'eau du Port, ont été mis à disposition de la Maîtrise d'Oeuvre fin mars, quelques jours avant la notification des Marchés.

Le Maître d'Oeuvre, au vu des résultats obtenus et de sa connaissance des objectifs du Maître d'Ouvrage :

dragages futurs du plan d'eau,

réduction des coûts d'entretien (chaînes, manilles, corps morts, platelage, inspection sous-marine, ...).

a proposé une solution variante pour l'amarrage des pontons et bateaux.

Cette nouvelle solution remplace la solution classique d'amarrage utilisant un réseau de corps morts et chaînes, au profit d'un guidage des appontements à l'aide de mini-pieux et d'un dispositif d'amarrage des bateaux sur bras ou catways en fonction de leur taille.

### **ARTICLE II - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant est conclu entre la Ville de Cannes représentée par Monsieur le Député Maire et le Groupement d'Entreprises Campenon Bernard Sud Est et Sogea Sud Est TP représenté par Monsieur Stephan LENORMAND dûment mandaté à cet effet.

Il concerne :

- la définition des nouvelles prestations,
- la fixation du montant définitif prévisionnel des travaux prenant en compte les adaptations du projet,
- le délai de réalisation des travaux,

### **ARTICLE III - NOUVELLES PRESTATIONS**

Les nouvelles prestations concernent :

#### 3-1 : Amarrage des pontons flottants sur mini pieux

- Installations complémentaires comprenant notamment :
  - l'amenée et repli du matériel maritime et son adaptation à la réalisation des mini- pieux,
  - l'amenée et repli du matériel de foration et d'injection nécessaire à la réalisation des mini-pieux,
  - l'amenée et repli, l'entretien et déplacement d'un barrage flottant permettant l'isolement de la zone de travaux.
- Etudes de dimensionnement des mini-pieux.
- Réalisation des mini-pieux :
  - implantation,
  - mise en station sur chaque mini-pieux,
  - forage permettant l'encastrement dans les pellites,
  - fourniture et mise en place de tubes métalliques, diamètre extérieur 244 mm ép. 14 mm et de nuance Fe E 5 500,
  - injection au coulis de ciment.
- Traitement de la tête de pieu comprenant l'obturation du tube par un capot (polyester ou métallique) et la protection anti-corrosion par peinture époxy de la partie émergée du tube.
- Fourniture et mise en place des colliers de guidage des pontons sur les mini-pieux.

#### 3-2 : Amarrage des bateaux

- Petit bras d'amarrage pour bateau de longueur 5 m. constitué d'un tube de 4 m sans flotteur.
- Bras d'amarrage articulé pour bateau de longueur 6 m. constitué d'un bras de 4,80 m avec flotteurs.
- Bras d'amarrage articulé pour bateau de longueur 7 m. constitué d'un bras de 5,60 m avec flotteurs.

#### 3-3 : Prestations complémentaires

- Platelage en bois composite incluant les renforts éventuels de la structure pour l'ensemble des appontements fixes et flottants, neufs et reconditionnés et permettant une réduction des coûts d'entretien.

#### ARTICLE IV - MONTANT DU MARCHÉ ADAPTE AUX NOUVELLES PRESTATIONS

Voir tableau détaillé en annexe

Montant initial de la tranche ferme prévu au marché pour le lot n°1 :	818 439 € HT	978 853,04 € TTC
---	--------------	------------------

Nouveau Montant de la tranche ferme du marché pour le lot n°1 :	816 787 € HT	976 877,25 € TTC
---	--------------	------------------

#### ARTICLE V - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le montant de la Tranche Ferme du marché **est porté de** 818 439 € HT à 816 787 € HT  
soit de 978 853,04 € TTC à 976 877,25 € TTC  
correspondant à une diminution de 0.2 %

#### ARTICLE VI - DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX

Le délai initial des travaux, y compris période de préparation, était de 13 semaines à partir du 2 avril 2008, il est porté à 16 semaines pour tenir compte de la mise au point des adaptations proposées par le Maître d'Oeuvre.

La fin des travaux de la Tranche Ferme étant fixée au 25 juillet 2008, il a été convenu par ailleurs :

- Pour les appontements :
  - commande passée le 5 mai 2008
  - livraison complète dans un délai de 7 semaines, inclus une semaine d'aléas (mise au point technique, transport, stockage sur place, ...),
  - délais partiels :
    - s livraison du ponton 5 : semaine 23,
    - s installation des pontons 5-2-3 pour la fin juin.
- Pour les mini-pieux :
  - commande passée le 15 mai 2008,
  - début des travaux le 26 mai 2008,
  - durée maximale d'intervention : 6 semaines.

#### ARTICLE VII - NOTIFICATION

La notification de l'avenant vaut ordre de service.

#### ARTICLE VIII - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres clauses et conditions générales du Marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

**Accepté par le titulaire**  
**(mention manuscrite "lu et approuvé")**

**Accepté par le pouvoir adjudicateur**

**NOUVEAU PLAN DE MOUILLAGE DU  
PORT DU MOURRE ROUGE**

**AVENANT  
au Marché travaux du lot n° 1**

**ANNEXE 1  
Détail estimatif**

**Marché n° : 07/283**

**Mandataire : Campenon Bernard Sud Est**

**Notifié le : 02 avril 2008**

**Ville de Cannes**

**POLE ENVIRONNEMENT INFRASTRUCTURES TRANSPORTS  
SERVICE INFRASTRUCTURES**

**NOUVEAU PLAN DE MOUILLAGE DU  
PORT DU MOURRE ROUGE**

**A V E N A N T  
au Marché travaux du lot n° 1**

**ANNEXE 2  
Définition des Nouveaux prix**

**Marché n° : 07/283**

**Mandataire : Campenon Bernard Sud Est**

**Notifié le : 02 avril 2008**

### . PN 1 : Installations complémentaires de chantier :

Installations complémentaires comprenant notamment :

- l'amenée et repli du matériel maritime et son adaptation à la réalisation des mini- pieux,
- l'amenée et repli du matériel de foration et d'injection nécessaire à la réalisation des mini-pieux,
- l'amenée et repli, l'entretien et déplacement d'un barrage flottant permettant l'isolement de la zone de travaux.

### . PN 2 : Etudes de dimensionnement des mini-pieux.

### . PN 3 : Mise en station sur emplacement :

implantation,  
déplacement du ponton,  
déplacement éventuel de la machine de forage sur le ponton,  
Amarrage ou immobilisation du ponton pendant le forage.

### . PN 4 : Forage-injection + fourniture tubes :

- fourniture et mise en place de tubes métalliques, diamètre extérieur 244 mm ép. 14 mm et de nuance Fe E 5 500,  
forage et tubage des zones instables (ancrage moyen 4,00m)  
  
injection au coulis de ciment.

### . PN 5 : Recépage et traitement de la tête des mini-pieux :

- Recépage de la tête du mini-pieu,
- Traitement de la tête du mini-pieu comprenant l'obturation du tube par un capot (polyester ou métallique) et la protection anti-corrosion par peinture antirouille « bleu marine » de la partie émergée du tube.

### . PN 6 : Collier de guidage :

Fourniture et mise en place des colliers de guidage des pontons sur les mini-pieux.

PN 7 : Petit bras d'amarrage :

Fourniture et pose de bras fixe tubulaire de longueur 4,00m et de diamètre 12cm environ pour amarrage des bateaux de 5,00m maxi.

. PN 8 : Bras d'amarrage de longueur 4,80 mini :

Fourniture et pose d'un bras d'amarrage articulé de longueur minimum 4,80m, avec flotteurs, pour amarrage de bateaux de longueur 6,00m.

. PN 9 : Bras d'amarrage de longueur 5,60 mini :

Fourniture et pose d'un bras d'amarrage articulé de longueur minimum 5,60m, avec flotteurs, pour amarrage de bateaux de longueur 7,00m.

. PN 10 : Plus value pour platelage en bois composite :

Fourniture et mise en place d'un platelage en bois composite sur l'ensemble des appontements neufs et reconditionnés en lieu et place du platelage bois prévu initialement.

## AVENANT Lot 1 - Annexe 1 : Estimatif

N° DE PRIX		DÉSIGNATION	U	Q	PRIX UNITAIRES HT	MONTANT EN EUROS H.T.
TRANCHE FERME						
1	1	Installations de chantier				
		1 Installations de chantier pour la Tranche Ferme	F	1	23 500,00	23 500,00
I	2	Appontements flottants				
		1 Fourniture et mise en place d'appontements neufs	ML	280	614,00	171 920,00
		2 Déplacement et mise en place d'appontement existant	F	1	3 018,00	3 018,00
		3 Fourniture et mise en place planchons d'accès aux PMR	U	5	3 018,00	15 090,00
1	3	Appontements fixes neufs (Fournit, et mise en place )	ML	40	951,00	38 040,00
1	4	Appontements fixes reconditionnés				
		1 Reconditionnement platelage et équipements	ML	46	250,00	11 500,00
		2 Reprise d'appuis	U	8	2 100,00	16 800,00
		3 Appui supplémentaire de l'appontement 1	U	1	2 793,00	2 793,00
1	6	Equipements spécifiques				
		1 Bornes d'alimentation sur appontements	U	50	849,00	42 450,00
		2 Câblages électriques	ML	800	23,00	18 400,00
		3 Conduites PHED de 50mm	ML	800	23,00	18 400,00
1	7	Catways de 0,40 ( 5.6 et 7m)	U	6	1 563,00	9 378,00
P	N	1 Installation de chantier complémentaire	F	1	100 000,00	100 000,00
		2 Etudes d'exécution	F	1	6 500,00	6 500,00
		3 Mise en station sur emplacement	U	25	1 680,00	42 000,00
		4 Forage-injection(7m) + fourniture tube	ML	250	518,00	129 500,00
		5 Recépage et traitement tête minipieu	U	25	560,00	14 000,00
		6 Colliers de guidage	U	25	688,00	17 200,00
		7 Petit bras d'amarrage	U	31	826,00	25 606,00
		8 Bras d'amarrage de longueur 4.80m	u	48	992,00	47 616,00
		9 Bras d'amarrage de longueur 5.60m	u	49	1 150,00	56 350,00
		10 Plus value pour platelage bois composite	F	1	6 726,00	6 726,00
TOTAL HT DE LA TRANCHE FERME :						816 787,00

| TVA 19,6% | 160 090,2"5

MONTANT TTC DE LA TRANCHE FERME

976 877,25

**Ville de Cannes**

**POLE ENVIRONNEMENT INFRASTRUCTURES TRANSPORTS  
SERVICE INFRASTRUCTURES**

**NOUVEAU PLAN DE MOUILLAGE DU  
PORT DU MOURRE ROUGE**

**AVENANT**

**Au Marché travaux du lot n° 2  
Travaux de Génie Civil**

**Marché n° : 07/283**

**Mandataire : TP SPADA**

**Montant initial de la tranche ferme du marché : 413.923,64 €TTC**

**Notifié le : 02 avril 2008**

**Montant de l'avenant : 11.936,08 €**

**Soit une augmentation de 2,88 %**

## NOUVELLES PRESTATIONS CONVENUES

**ENTRE :**

Monsieur Bernard BROCHAND, Député-Maire de Cannes, agissant en vertu de la délibération en date du 23 juin 2008,

D'une part,

**ET :**

Le Groupement d'Entreprises représenté par :

**TP SPADA (Mandataire)**

22 Chemin des Presses

06880 Cagnes sur Mer

**ET :**

**GARELLI**

724 Route de Grenoble

06200 NICE

D'autre part,

**Il est exposé ce qui suit :**

### **ARTICLE I - EXPOSE**

Le Groupement d'Entreprises TP SPADA - GARELLI a été déclaré adjudicataire du lot n° 2 «Travaux de Génie Civil » du Marché 07/283 notifié le 2 avril 2008.

Les éléments géotechniques concernant la nature précise et le niveau des couches dures (pelites) ont été mis à disposition de la Maîtrise d'Oeuvre fin Mars, quelques jours avant la notification des Marchés. Le Maître d'Oeuvre, au vu des résultats obtenus, a proposé une adaptation pour la réalisation du quai Nord, en conservant le principe d'un rideau de palplanches évitant tout terrassement dans le plan d'eau.

Par ailleurs, à l'issue des travaux de démolition, des vestiges d'un appontement réalisé antérieurement nécessite d'être démolis et évacués. Ces éléments ne pouvaient être connus lors de la conclusion du marché plus que situés sous l'appontement objet de la démolition.

### **ARTICLE II - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent Avenant est conclu entre la Ville de Cannes représentée par Monsieur le Député Maire et le Groupement d'Entreprises TP SPADA-GARELLI représentée par Monsieur Pierre POMA dûment mandaté à cet effet.

Il concerne :

- la définition des nouvelles prestations,
- la fixation du montant définitif prévisionnel des travaux prenant en compte les adaptations du projet,
- le délai de réalisation des travaux.

### **ARTICLE III - NOUVELLES PRESTATIONS**

Les nouvelles prestations concernent :

- PN1* - Les terrassements à l'abri du rideau de palplanches.  
Les déblais seront mis en stock pendant quelques semaines pour permettre leur essorage avant tri et évacuation des matériaux excédentaires.
- PN2* - Evacuation des déblais excédentaires et mis en décharge dans un centre de stockage agréé.
- PN3* - Enlèvement de pieux métalliques et suppression de points hauts.  
La démolition de l'appontement fixe en béton a fait apparaître les vestiges d'un appontement réalisé antérieurement à savoir des palpieux métalliques et quelques amas de béton à enlever et évacuer, car se situant dans une nouvelle zone de mouillage.
- PN4* - Massif d'ancrage de l'appontement « 3 » et l'adaptation du perré existant (dans le bassin Ouest).  
La démolition de la culée de l'appontement fixe en béton a révélé un traitement du talus trop superficiel pour que l'on puisse y ancrer la tête de l'appontement « 3 ».  
Un massif d'ancrage fondé à la cote -1.00 NGF a donc été nécessaire et permettra de traiter de façon un peu plus homogène la rampe d'accès des PMR sans risque de déchaussement du promenoir de l'Ecole de Voile au droit du Bureau du Port.
- PN5* - Remise en état du platelage bois.  
La démolition précitée nous a permis de constater un dallage sans chaînage nécessitant la réalisation d'une structure bois-métal pour rétablir la continuité du promenoir au droit de l'ancien appontement.
- PN6* - Appuis de l'appontement fixe n° 8.  
Initialement prévus en palplanches vibrofoncées, et pour les mêmes raisons que celles qui ont conduit à la variante du quai Nord, ces appuis font l'objet d'une variante en béton armé (consoles ancrées dans la pile supportant la passerelle d'accès au quai Est et dans le mur de l'air de carénage).
- PN7*- Etudes complémentaires  
Les études de la solution de base avaient été lancées, par anticipation, compte tenu des délais souhaités. Il a fallu les reprendre partiellement avec les nouvelles données géotechniques et étudier les différentes adaptations.
- PN8* - Béton cyclopéen  
Elément important de l'adaptation du quai Nord, les fouilles réalisées à l'abri du rideau de palplanches (ce dernier servant plus que de bêche et de coffrage perdu), ont été remplies de béton cyclopéen (béton intégrant des blocs et des éléments de démolition recyclés), constituant ainsi un quai poids. Les palplanches ancrées sur le toit des pélites constitueront une protection anti-affouillement lors des opérations de dragages.

#### ARTICLE IV - MONTANT DU MARCHÉ ADAPTE AUX NOUVELLES PRESTATIONS

Voir tableau détaillé en annexe

Montant initial de la tranche ferme prévu au marché pour le lot n° 2 :	346 090 € HT	413 923,64 € TTC
Nouveau Montant de la tranche ferme du marché pour le lot n° 2 :	356 070€ HT	425 859,72€ TTC

#### ARTICLE V - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le montant de la Tranche Ferme du Marché est porté de 346 090 € HT à 356 070 € HT  
soit de 413 923,64 € TTC à 425 859,72 € TTC  
correspond à une augmentation de 2,88 %

#### ARTICLE VI - DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX

Le délai de réalisation initial des travaux, y compris la période de préparation, était de 11 semaines à partir du 2 avril 2008.

Il est porté à 13 semaines pour tenir compte de la mise au point des adaptations proposées par le Maître d'Oeuvre.

La fin des travaux de la Tranche Ferme est donc fixée à la fin du mois de Juin 2008.

#### ARTICLE VII - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres clauses et conditions générales du Marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

**Accepté par le titulaire**  
(Mention manuscrite "lu et approuvé")

**Accepté par le pouvoir adjudicateur**

**Ville de Cannes**

**POLE ENVIRONNEMENT INFRASTRUCTURES TRANSPORTS  
SERVICE INFRASTRUCTURES**

**NOUVEAU PLAN DE MOUILLAGE DU  
PORT DU MOURRE ROUGE**

**A V E N A N T**  
au Marché travaux du lot n° 2

**ANNEXE 1**  
Détail estimatif

Marché n° : 07/283  
Mandataire : **TP** Spada  
Notifié le : 02 avril 2008

**NOUVEAU PLAN DE MOUILLAGE DU  
PORT DU MOURRE ROUGE**

**AVENANT**  
au Marché travaux du lot n° 2

**ANNEXE 2**  
Définition des Nouveaux prix

---

Marché n° : 07/283  
Mandataire : TP Spada  
Notifié le : 02 avril 2008

## DEFINITION des Nouveaux prix

### PN 1 : Terrassements - Déblais mis en stock :

- Terrassement en arrière du rideau de palplanches, jusqu'à la cote -1,00 NGF,
- Stockage des déblais su place pour essorage,
- Reprise pour mise en remblai ou évacuation si nécessaire.

### PN 2 : Evacuation des déblais :

- Si déblais excédentaires, évacuation en centre de stockage agréé.

### PN 3 : Enlèvement des pieux et suppression de points hauts :

- Arrachage par moyen maritimes de palpieux métalliques anciens,  
Enlèvement de points hauts (débris de béton) sous l'emprise de l'ancien appontement,  
Evacuation en centre de stockage agréé de ces éléments récupérés,

### PN 4 : Massif d'ancrage et adaptation perré :

Fourniture et mise en place d'un coffrage métallique à l'abri duquel sera réalisé le massif de béton,

Terrassement par aspiration derrière ce coffrage pour atteindre la profondeur de -1,00 NGF,

Remplissage en béton cyclopéen,

Armatures pour liaison avec le perré bétonné,

Création de la rampe d'accès et du palier à +0,70 NGF y compris incorporation des fourreaux pour passage des réseaux,

Réalisation de la paroi Ouest, retour du massif.

### PN 5 : Remise en état du platelage bois :

- Appuis métalliques support de la poutraison bois, ancrés dans retour béton,

Fourniture et mise en place des poutres bois,

Fourniture et mise en place du platelage bois, similaire à l'existant, au droit de la culée de l'ancien appontement.

### PN 7 : Etudes complémentaires :

Etude des différentes adaptations rendues nécessaires par les nouvelles données géologiques.

### PN 8 : Béton cyclopéen :

Fourniture et mise en place de béton de remplissage par plots et par phases y compris incorporation de blocs d'enrochements ou d'éléments béton fragmentés issus des démolitions.

## AVENANT Lot 2 - Annexel : Estimatif

N° de Prix		Désignation	U	Q	Prix unitaires HT	Montant en Euros H.T.
<b>Tranche ferme</b>						
2	1	Installations de chantier				
	1	Installations de chantier pour la Tranche Ferme	F	1	71 000,00	71 000,00
2	2	Démolition d'appontement fixe				
	1	Tablier appontement "quai 3"	ml	52	530,00	27 560,00
	2	Appuis appontement "quai 3"	U	9	1 140,00	10 260,00
	3	Culée de "l'appontement 5"	F	1	4 020,00	4 020,00
2	3	Démolitions diverses	m	25	268,00	6 700,00
2	4	Maçonnerie et bétons d'adaptation	m	25	1 340,00	33 500,00
2	5	Ouvrages en palplanches type PU 16				
	1	Quai NORD	T	10,8	1 700,00	18 360,00
2	6	Ouvrages béton armé (quai, dallage, longrines, voiles)	m <sup>3</sup>	83	780,00	64 740,00
2	7	Déblais-remblais derrière quai NORD et EST				
	1	Enlèvement d'enrochements	m <sup>3</sup>	170	20,00	3 400,00
	2	Remblais TVC ou matériaux de démolitions	m <sup>3</sup>	66	55,00	3 630,00
P	N	1 Terrassements-déblais mis en stock	m <sup>3</sup>	170	75,00	12 750,00
	2	Evacuation des déblais	m	70	55,00	3 850,00
	3	Enlèvement des pieux et suppression des points hauts	F	1	9 600,00	9 600,00
	4	Massif d'ancrage et adaptation perré	F	1	7 000,00	7 000,00
	5	Remise en état platelage bois	m	15	250,00	3 750,00
	6	Appuis appontement fixe "8"	F	1	6 000,00	6 000,00
	7	Etudes complémentaires	F	1	3 000,00	3 000,00
	8	Béton cyclopéen	m	103	650,00	66 950,00
Total HT de la Tranche ferme :						<b>356 070,00</b>
					TVA 19,6%	69 789,72
Montant TTC de la Tranche Ferme						<b>425 859,72</b>